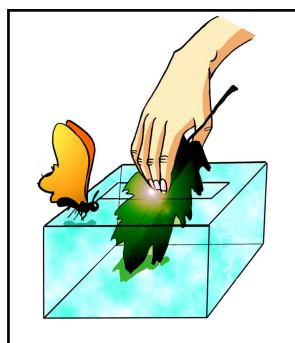


Actes du Colloque :

Politique et biodiversité : Quelles stratégies pour quels objectifs ?



**Colloque organisé le 31 janvier 2008
Amphithéâtre Dumontet, UM2**

Organisé par des étudiants du Master 2
« Ingénierie en Ecologie et en Gestion de la Biodiversité »
à l'Université Montpellier 2

Projet soutenu par l'association Artio, association des élèves du Master IEGB



Sommaire

Programme de la journée	1
Financeurs	3
Partenaires	3
Comité de pilotage	4
Equipe organisatrice	4
Introduction	5
Conférence plénière d'introduction	6
<i>Jacques Lepart, Chercheur au Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) président du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon</i>	
Table ronde 1 : Quelle place prend la biodiversité dans la politique publique ?	15
<i>Jean-Michel Salles, Chargé de recherche, CNRS, UMR LAMETA, Montpellier Alain Pibot, Chargé de mission Mer et Littoral, DIREN-LR, Montpellier Jean-Louis Roumégas, Adjoint Vert au maire de Montpellier Président du groupe des élus Verts, Montpellier Claudine Loste, Chef du service Espaces Naturels Biodiversité Région Languedoc Roussillon Direction de l'Environnement Conseil Régional, Montpellier</i>	
Table ronde 2 : L'Europe et la biodiversité	19
<i>Raphaël Mathevet, , Chercheur, département dynamique des systèmes écologiques, CEFE, Montpellier Daniel Crépin, Conservatoire des espaces naturels, Montpellier Marc Cheylan, Vice-président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, CEFE, Montpellier Nathalie Lamande, Chef de projet Natura 2000, DIREN-LR, Montpellier Marie Romani, LIFE lagunes, CEN-LR, Montpellier</i>	
Table ronde 3 : Le grenelle de l'environnement	23
<i>John Thompson, Chercheur, responsable du département dynamiques des systèmes écologiques, CEFE, Montpellier François Letourneux, Président du Comité Français de l'UICN équipe France, Paris Henri-Pierre Roche, Directeur LPO Aude - LPO Hérault Guy Kastler, Réseau Semences Paysannes, Montpellier</i>	
Remerciements	26
Annexes	28

Jeudi 31 janvier 2008
Colloque Politique et biodiversité

Programme de la journée :

8h30 - 9h : accueil des intervenants et du public

9h - 10h30 :

Conférence plénière d'introduction

- Historique des politiques pour la biodiversité en France et en Europe;
- Obstacles et limites des politiques menées jusqu'à aujourd'hui.

Intervenant : Jacques Lepart, chercheur au CEFE/CNRS, Montpellier.

11h - 12h30 : Table ronde n°1

Quelle place prend la biodiversité dans la politique publique ?

- Présentation des acteurs publics : leur rôle, pouvoir, domaines d'actions et de compétences pour une préservation de la biodiversité ;
- La biodiversité à différentes échelles territoriales : de la perception, sensibilisation, appropriation à l'intégration dans les politiques publiques ;
- La préservation de la biodiversité fait-elle partie des priorités dans ces politiques ?
- La biodiversité : un atout ou une contrainte pour les territoires ?

Animateur : Jean-Michel Salles, Chargé de recherche, CNRS, UMR LAMETA, Montpellier.

Intervenants :

- **Alain Pibot**, Chargé de mission Mer et Littoral, DIREN-LR, Montpellier ;
- **Jean-Louis Roumégas**, Adjoint Vert au maire de Montpellier, Président du groupe des élus Verts, Montpellier ;
- **Claudine Loste**, chef du service Espaces Naturels Biodiversité, Chargée de projet Patrimoine Naturel Région Languedoc Roussillon Direction de l'Environnement, Conseil Régional, Montpellier.

14h - 15h30 : Table ronde n°2

L'Europe et la biodiversité

- Les relations entre la France et l'Europe dans les politiques pour la biodiversité ?
- Les grandes stratégies et orientations européennes pour la biodiversité : mise sous cloche ou intégration des espaces/espèces à protéger ?
- Débat sur les stratégies contractuelles ou réglementaires en Europe avec l'exemple de Natura 2000 ?

Animateur : **Raphaël Mathevet**, chercheur, département dynamique des systèmes écologiques, CEFE, Montpellier.

Intervenants :

- **Daniel Crépin**, Conservatoire des espaces naturels, Montpellier ;
- **Marc Cheylan**, Vice-président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, CEFE, Montpellier ;
- **Nathalie Lamande**, Chef de projet Natura 2000, DIREN-LR, Montpellier ;
- **Marie Romani**, LIFE lagunes, CEN-LR, Montpellier.

16h - 17h30 : Table ronde n°3

Le Grenelle de l'environnement

- Présentation et discussion des résultats du Grenelle (volet biodiversité) ;
- Quel devenir pour ces propositions ?
- Quelles modalités pour les appliquer et les rendre fonctionnelles ?

Animateur : **John Thompson**, chercheur, responsable du département dynamiques des systèmes écologiques, CEFE, Montpellier ;

Intervenants :

- **François Letourneux**, Président du Comité français de l'UICN, Paris ;
- **Henri-Pierre Roche**, Directeur LPO Aude - LPO Hérault ;
- **Guy Kastler**, Réseau Semences Paysannes, Montpellier.

Colloque Politique et biodiversité

➤ Financeurs

- CEFE/ CNRS de Montpellier
- Le master BGAE/IEGB
- INRA
- Agropolis
- La Maïf



➤ Partenaires

- Terre Sauvage
- DIREN-LR
- Eric Threinen photography



➤ Comité de pilotage

- **Corinne Lepage**, Présidente de Cap 21 ;
- **Arnaud Martin**, Directeur du master BGAE, enseignant chercheur département dynamiques des systèmes écologiques, CEFÉ, Montpellier ;
- **Anne Gouyon**, Ingénieur agronome, Docteur en Sciences économiques, associée et cofondatrice de BeCitizen ;
- **Jean Louis Roumégas**, Adjoint Vert au maire de Montpellier, Président du groupe des Verts ;
- **Yves Pietrasanta**, Vice-président Région Languedoc-Roussillon ;
- **John Thompson**, chercheur, responsable du département dynamiques des systèmes écologiques, CEFÉ, Montpellier ;

➤ Equipe organisatrice

L'équipe organisatrice de ce colloque est entièrement composée d'étudiants de master 2 en « Ingénierie en Ecologie et Gestion de la Biodiversité » à l'Université des sciences de Montpellier.

- **Antoine Keruzoré**, chef de projet
antoine.keruzore@laposte.net

- **Elodie Calonnier**, responsable trésorière
elodie.calo@neuf.fr

- **Sara Ripoll**, responsable trésorière
sara.ripoll@voila.fr

- **Nelly Evin**, responsable communication
nelly.evin@laposte.net

- **Hervé Pelloux**, responsable communication
rvpelloux@hotmail.com

- **Yoann Allanic**, responsable intervenants
yallanic@yahoo.fr

- **Guillaume Albar**, responsable logistique
albar.guillaume@voila.fr

- **Adresse courriel du colloque** : colloque.politique_biodiversite@yahoo.fr

Introduction

La planète Terre et ses habitants doivent aujourd'hui faire face à de nombreuses problématiques environnementales: changement climatique, épuisement des ressources et notamment l'érosion de la biodiversité. La disparition d'espèces animales et végétales est un phénomène qui s'intensifie.

De nos jours quelques 1,8 millions d'espèces sont connues et les scientifiques estiment à environ 15 millions le nombre d'espèces vivant sur la planète. Chaque année, entre 10 000 et 27 000 d'entre elles disparaissent, certaines sans même avoir été découvertes. Dernièrement, l'Humanité a pris conscience de la fragilité de cet héritage biologique et cherche à le conserver.

D'autre part, la thématique environnementale prend de plus en plus de place dans le débat public: l'élection présidentielle, le pacte écologique de Nicolas Hulot, le Grenelle de l'environnement et autres événements, mettent la crise environnementale sur le devant de la scène. Un des principaux volets de l'ensemble de ces espaces de discussions et de réflexions est la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Alors que les actions de conservation et de protection des différentes formes de vie se concrétisent par des missions menées par les organismes de recherche, de gestion et associatifs, les grandes orientations et lignes de conduites sont façonnées par les instances politiques aux différentes échelles territoriales.

Agir de manière active pour lutter contre l'érosion de la biodiversité passe donc par une meilleure compréhension des enjeux, objectifs, stratégies et obstacles liés à la mise en place des politiques pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.

La présente conférence vise à :

- **informer** les participants à la conférence par l'intervention et les questions aux intervenants lors de cette journée débat ;
- **sensibiliser** le public à la politique pour la biodiversité à différentes échelles territoriales : Europe, France, régional, départemental, communale dans les décisions et applications pour une préservation de la biodiversité ;
- **interpeller** le public sur des thèmes parfois peu connus ou maîtrisés pour attiser l'esprit critique face à des informations ;
- **débattre** au travers de tables rondes où public et intervenants interagissent entre eux, afin d'exprimer une opinion et la confronter à des différentes visions ;
- **faire se rencontrer** des personnes d'origines, de formations ou avec des responsabilités variées offrant une diversité dans leurs expériences et témoignages.

Trois expositions sont présentées pendant la journée :

- **24h en France métropolitaine et DOM TOM** du magazine *Terre Sauvage* ;
- **Natura 2000** de la Diren LR ;
- Clichés personnels d'Eric Threinen, M1 IEGB.

Conférence plénière d'introduction

Séance plénière d'introduction par Jacques Lepart, chercheur au Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) et président du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon.

Le thème « Politique et Biodiversité » sortant légèrement du champ disciplinaire de M. Lepart, il fut abordé sous un angle concret avec des exemples, et non sous la forme d'une description des textes de lois.

➤ Le terme de biodiversité

Le terme de biodiversité désigne la diversité écologique, spécifique et génétique du vivant. Ce terme est apparu au début des années 1980, et a été utilisé par Wilson dans un de ses ouvrages en 1988. Ce n'est qu'en 1992, avec le sommet de la Terre à Rio de Janeiro, que politique et nature se sont rencontrées. Par la suite est observée une transition progressive de « Politique et nature » à « Politique et Biodiversité ».

➤ Un paradoxe : la nature peut-elle rencontrer la politique ?

La question relative à un paradoxe entre nature et politique est posée en introduction de cette conférence. Pour y répondre les termes de la nature et de la politique peuvent être définies comme suit :

Définitions de la nature :

- Principe actif, souvent personnifié, qui anime, organise l'ensemble des choses existantes selon un certain ordre ;
- L'ensemble de tout ce qui existe sans l'action de l'Homme ;
- Ce qui dans l'univers se produit spontanément, sans intervention du calcul, de la réflexion, de la volonté, considérés comme l'apanage de l'Homme.

Définitions de la politique :

- Art et pratique du gouvernement des sociétés humaines ;
- Sorte de gouvernement, manière de gouverner ;
- Ensemble des affaires publiques concernant le pouvoir et son opposition.

Dégager un point commun entre ces deux notions paraît difficile, pourtant elles peuvent se rencontrer.

Dans le cas d'une politique sans nature, la notion de nature est une construction sociale. Les problèmes environnementaux sont alors socialement construits, et lorsque la nature parvient à être réintroduite dans la politique c'est au prix d'une réduction de l'importance de celle-ci. Les écologistes apparaissent comme des imposteurs (Picon Voltaire compara en son temps les écologistes à des imposeurs de pouvoir royal).

Dans le cas d'une nature sans politique, on considère que l'Homme n'est qu'un élément dans un réseau bien plus vaste : la nature. Cette dernière possède des droits, mais qui ne sont pas pris en compte par la politique.

Finalement le partage à organiser peut être vu comme telle :

- La politique, qui est le monde des Hommes, de la raison, de la culture et de la civilisation ;
- La nature, qui est un espace sauvage, désert et devant être civilisé.

➤ **La forêt comme espace de nature**

Au Moyen-âge, la nature comme espace sauvage était représentée par la forêt. Le mot « forêt » a deux étymologies selon les sources :

- « en-dehors du monde » : la forêt est l'espace des marginaux, de la survie, de ceux qui osent affronter les forces de la nature : chevaliers, ermites... Peu à peu, le monde doit s'approprier cet espace.
- « ce qui relève du tribunal [du roi] » : il s'agit de son domaine réservé. A la Révolution, cette espace deviendra domaine public avec la création des premières réserves de chasse.

➤ **Les réserves naturelles et les parcs**

C'est dans les années 1870 que furent créées les premières réserves naturelles, avec la création du parc de Yellowstone aux Etats-Unis et de la forêt de Fontainebleau en France. Dans le cas de Yellowstone, la nature est un substitut de l'histoire, puisque ce parc contient de véritables monuments de nature. Pour Fontainebleau, ce sont les peintres qui ont demandé à mettre en réserve cet espace : ici, la nature est une source d'inspiration artistique.

Dans le monde, d'autres réserves naturelles se mettent alors en place, d'abord lentement, puis de plus en plus vite. Elles constituent alors la forme quasi-exclusive de gestion de la biodiversité. Après la seconde guerre mondiale, le rythme de mise en place des réserves s'accélère très fortement mais leur distribution géographique est inégale.

Aujourd'hui, 11,5% de la surface terrestre sont sous forme de réserves naturelles ou de parcs, soit plus que la surface consacrée à l'agriculture. 4,5% de la surface terrestre sont même en protection forte. Il se crée 5000 nouvelles réserves par an. Leur taille est très variable, puisque 70% des réserves constituent 1% de la surface protégée, et inversement 1% des réserves représentent 70% de la surface protégée. L'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) a classé les réserves naturelles en plusieurs catégories, dont certaines autorisent l'intervention de l'Homme. L'UICN conduit un travail d'évaluation de ces réserves.

En France, les acteurs de la mise en place de ces réserves ont changé dans le temps. Entre les années 1870 et 1960, ces acteurs étaient les chasseurs, les forestiers, les naturalistes, des associations diverses et des promoteurs du tourisme. Des années 1960 à nos jours, le contexte d'aménagement du territoire a fait que l'Etat et les collectivités territoriales se sont ajoutés aux acteurs cités auparavant. Il faut noter qu'il y a eu un fort tropisme colonial dans la création de réserves, ainsi qu'une composante internationale importante.

Aujourd'hui, en France, on trouve des réserves naturelles (nationales et régionales) et des parcs nationaux. Le dispositif des aires protégées se diversifie fortement : d'un objectif de préservation/protection (sans intervention humaine) le dispositif a évolué vers un objectif de conservation (avec intervention humaine). Cette évolution a été nécessaire car la dynamique naturelle des milieux peut conduire à la disparition d'espèces emblématiques, justifiant une intervention humaine. Mais cette intervention peut avoir des effets négatifs comme la destruction de cultures par exemple, ou bien des conséquences sur les espaces voisins.

L'action de conservation est passée d'une conservation d'exclusion à une conservation participative. Les populations locales sont dorénavant consultées et font partie intégrante de la gestion de la réserve. Des documents de gestion, qui fixent les modalités d'intervention, sont mis en place et tiennent de plus en plus compte de la biodiversité.

La mise en place de ces réserves a connu des réussites mais aussi des problèmes. Tout d'abord, les aires protégées représentent une grande surface mais elles couvrent inégalement les aires biogéographiques. De plus, il y a actuellement un débat concernant la taille des aires protégées : vaut-il mieux quelques grandes réserves ou un grand nombre de petites ? En effet, une grande réserve est meilleure pour assurer la viabilité des populations, mais de nombreuses petites réserves permettent un meilleur échantillonnage de la variété des habitats. D'autre part, les réserves se situent souvent dans des zones peu ou pas habitées, mais elles vont devenir de plus en plus peuplées. On peut donc s'attendre à de futurs conflits. Un autre problème se pose concernant l'efficacité de ces réserves à préserver la biodiversité : actuellement, elles ne contiennent que 30% espèces de plantes menacées selon les critères de la Liste Rouge de l'UICN. Des pertes de diversité sont même observées dans certaines réserves. Enfin, les réserves font l'objet de critiques de la part des populations locales et des conservationnistes eux-mêmes.

Les réserves font également face à des problèmes socio-politiques. D'abord, la nécessité d'intervenir pour préserver des espèces emblématiques se heurte au principe de naturalité, selon lequel la nature doit suivre son cours. De plus, lors de la mise en place d'une réserve, des problèmes peuvent survenir avec les populations présentes sur place. Il existe aussi des problèmes de gouvernance : de très nombreux acteurs sont impliqués dans la mise en place et la gestion d'une réserve. Acteurs internationaux (UICN, ONG...), nationaux (Etat, Région, scientifiques...) ou locaux (autochtones, immigrants...), chacun a ses intérêts, ses conceptions du monde parfois difficilement commensurables avec celles des autres. La compréhension des enjeux, les objectifs, l'histoire, la culture, les discours sont différents selon l'acteur considéré. Il est donc difficile de définir des valeurs, des normes, des comportements communs. Et ce problème doit être résolu dans chacune des 102.102 réserves dans le monde inventoriées par l'UICN.

➤ **Les Parcs Naturels Régionaux**

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ont été créés peu après les réserves. Leur but n'était pas tellement de préserver la biodiversité, mais surtout de réanimer les espaces ruraux en risque de désertification, de créer des aires de récréation pour les habitants des grandes villes, de conserver des paysages traditionnels et culturels des campagnes françaises et de conserver le patrimoine naturel. Aujourd'hui, les PNR sont en situation d'évolution rapide.

➤ **Sites naturels et micro-réserves**

Devant l'efficacité relative des réserves à préserver la biodiversité, a été proposé un nouveau concept : les sites naturels et micro-réserves. L'idée est d'intervenir seulement aux endroits précis où se trouvent des espèces rares et menacées. Ce type de protection a été mis en place dans la région de Valence (Espagne), ainsi qu'en France par les Conservatoires des Espaces Naturels. Cette approche est adaptée aux espèces à faible territoire ou à faible pouvoir de diffusion. Il s'agit donc d'une démarche locale, directement axée sur des enjeux de biodiversité. Un inconvénient à cette approche est que la petite taille des sites les rend plus sensibles aux effets de l'environnement. Il faut donc accorder une place importante à la concertation et à la gestion écologique des sites. Ce dispositif est régi par une convention.

➤ **Corridors et trames**

L'idée des corridors écologiques est assez récente (Forman et Godron, 1986). Les espaces naturels sont considérés comme des « îles » devant être reliées par des corridors, qui faciliteraient le déplacement d'êtres vivants d'une « île » à l'autre. Ces corridors peuvent prendre la forme de bandes enherbées, de haies... Mais l'efficacité des corridors n'est toujours pas démontrée avec certitude car elle varie selon les cas.

En 1990, le principe des corridors écologiques est passé dans le champ de l'aménagement du territoire, en raison de son analogie avec par exemple le système de transport. Un réseau de corridors peut être mis en place à l'échelle locale, nationale voire internationale. En 1992, un réseau pan-européen du Conseil de l'Europe a d'ailleurs vu le jour. Il en a découlé des schémas de services des espaces naturels nationaux, régionaux et départementaux.

En France, les corridors sont plutôt linéaires. En Suisse, c'est moins le cas en raison d'une surface cultivée moindre et existent des zones de continuité de forêt. Les actions y sont plutôt ciblées sur les corridors en mauvais état du Sud.

En revanche, à une échelle plus petite, est constatée des discontinuités dans le réseau de corridors français. Il n'existe pas vraiment de grands corridors, mais plutôt un système de « pas japonais », c'est-à-dire des points qui se suivent.

A l'avenir, il faudrait mieux étudier ces corridors d'un point de vue scientifique : sont-ils des conduits ou des habitats ? Qui y passe, à quelle vitesse ? Quelle est leur efficacité par rapport à d'autres modes d'organisation de l'espace ? Enfin, il faut noter que la réalisation de trames verte et bleue est une des propositions phares du Grenelle de l'Environnement concernant la biodiversité.

➤ **Natura 2000**

Le réseau Natura 2000 va dans le sens de réaliser les objectifs de Rio (1992). Il s'agit d'un réseau écologique européen cohérent, assurant une dynamique spatiale et temporelle de la conservation. Il intègre les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992), via la création de Zones de Protections Spéciales, et de Zone Spéciales de Conservation. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces concernés dans leur aire de répartition naturelle.

➤ **Mesures Agro Environnementales**

La surface agricole utile de l'Union européenne (Europe des 15) représentait 126 millions d'hectares de Surface Agricole Utile en 2003. Or, les espaces agricoles représentent des espaces importants pour la biodiversité. En effet, 50% des plantes protégées en France sont situées dans les espaces agricoles. De même, 42% des oiseaux liés aux espaces agricoles ont un statut défavorable.

Les changements d'utilisation de cet espace agricole liés à la politique agricole commune (PAC) sont binaires :

- L'intensification agricole oblige à contrôler les adventices, les cours d'eau s'eutrophisent, le paysage s'homogénéise ;
- L'abandon de certaines régions agricoles entraîne une fermeture du paysage. Ainsi, de 1970 à 2003 les surfaces embroussaillées ont augmenté de 6,5 millions d'hectares en France.

Les objectifs des Mesures Agro Environnementales (MAE) en terme de biodiversité sont en totale adéquation avec les enjeux de conservation de la biodiversité liée à l'espace agricole :

- Réutilisation de l'espace en déprise ;
- Réduction des intrants ;
- Réduction de l'uniformité.

Les MAE sont mises en œuvre selon deux modalités. Il peut s'agir de mesures nationales ou régionales (ex : « prime à l'herbe ») ou correspondre à une co-construction d'un projet régional. Malheureusement, ces mesures sont financièrement limitées pour des zones ou des agriculteurs marginalisés.

Par ailleurs, les objectifs des MAE sont nouveaux pour l'agriculture. En effet, il s'agit non seulement de produire des biens, d'augmenter les performances, mais aussi de prendre en compte des effets sur la diversité. L'agriculture conventionnelle veut maîtriser le vivant, car elle le considère comme source d'incertitude (herbicide, insecticide, fongicide...). L'agriculture biologique et l'agro écologie par contre utilisent la biodiversité comme facteur de production (Stanhill 1999, Pimentel *et al.* 2005, Badgley *et al.* 2006). Elle utilise les services rendus par les écosystèmes.

De plus, les acteurs agricoles doivent maintenant se mettre en relation avec des naturalistes. Le travail effectué avec les naturalistes implique que les mesures sont souvent centrées sur ces espèces et non sur les habitats. En effet les connaissances naturalistes portent sur les espèces et quelques fois sur la gestion de leurs populations. La compréhension de la dynamique des habitats et paysages est par contre plus limitée. Cette limite aux MAE est accompagnée par une certaine ignorance quant aux effets de mise en œuvre dans un cadre agricole. En outre, l'établissement des périmètres se fait sur une logique administrative.

Il est important de noter que l'évaluation écologique des MAE en France est inexistante. En Europe, une évaluation existe mais est insuffisante. Elle concerne les oiseaux (47%), les plantes (32%), les insectes et araignées (32%) et les mammifères (2%). En Europe, les méta-analyses de Kleijn et Sutherland (2003) portent sur 62 études. Elles sont souvent peu fiables, par manque d'analyses statistiques, et un tiers des études correspondent à une simple comparaison de biodiversité entre zones ayant bénéficié de MAE et zones témoins. Quand il s'agit d'études des changements, il n'y a malheureusement pas d'échantillon initial aléatoire. Les résultats montrent que les espèces ou groupes d'espèces augmentant en fréquence dans 54% des cas. Il n'y a pas d'effets clairs dans 40% des cas, en particulier pour les plantes et les papillons. Dans 6% des cas une décroissance d'espèce est observée. Cette diminution serait due à une diminution de la disponibilité alimentaire (Kleijn *et al.* 2001). Cependant, il s'agit donc d'une évaluation optimiste des effets des MAE, car elle ne tient pas compte des biais statistiques.

Les raisons pour lesquelles l'évaluation des MAE est difficile sont les suivantes :

- Les espèces ne sont pas limitées aux conditions locales. En effet, sont présentes des espèces migratrices (coûts de migration, conditions de la zone d'hivernage) ;
- Les populations « puits » peuvent être une source d'intensité variable sur les conditions locales ;
- Certains effets sont lents à apparaître, du fait de la dynamique naturelle (dispersion...) et de l'ajustement des techniques d'intervention ;
- Les surfaces, la méthodologie d'échantillonnage et de suivi peuvent être inadaptées ;
- La qualité de la relation entre les naturalistes et les acteurs agricoles.

- Par ailleurs, le contexte défavorable constitue une limite importante aux MAE :
- Soutien institutionnel faible des administrations de l'agriculture et de l'environnement :
 - 1) Mesures néfastes pour l'environnement plus subventionnées que celles qui sont favorables ;
 - 2) Des raisons de mise en place plus liées aux distorsions de concurrence dénoncée par l'OMC qu'à des raisons environnementales ;
 - Association peu durable des naturalistes associatifs ;
 - Pas de financement pour la conception et l'évaluation ;
 - Absence d'évaluation des MAE ;
 - Instabilité des systèmes de subvention alors que seule une pérennisation aurait pu les rendre efficaces ;
 - Maîtrise des aspects technico-scientifiques, mais les dynamiques sociales, économiques et politiques n'ont pas été assez prises en compte ;
 - Une faible implication de la recherche, d'où le manque de méthodologie ;
 - Absence d'organisme de recherches en écologie appliquée dans le domaine de la biodiversité.

➤ **Autres politiques concernant la biodiversité**

Les politiques pour la lutte contre la perte de biodiversité peut encore se décliner sous différentes formes :

- La restauration, les mesures compensatoires ;
- Les éco-labels ;
- Conventions sur le commerce CITES ;
- Invasions biologiques ;
- Propriété des semences (diversité des plantes cultivées).

➤ **Résumé de la politique pour la biodiversité en France**

La politique pour l'environnement en France est passée de la protection de la Nature (Réserves, Parc National...) à la protection de la Biodiversité (Natura 2000, CREN...). Le développement et le paysage concernent les Parc Naturels Régionaux, tandis que Contrôle de l'urbanisation est le travail du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL). L'utilisation de la biodiversité dans le milieu agricole constitue le sujet central des MAE et de l'Agriculture Biologique. Les modes de pilotage sont très variés, offrant une complémentarité intéressante, mais ces systèmes ont un fonctionnement parfois très chaotique.

➤ **Quelle(s) stratégie(s) pour quels objectifs ?**

La première question à se poser est comment et au nom de quoi fixer des objectifs ?

Les modes d'argumentation Boltanski et Thévenot (1991), proposent plusieurs catégories à travers lesquelles on peut fixer les objectifs de protection de la biodiversité :

- Cité de l'inspiration ;
- Cité domestique, traditionnelle (reconnues depuis des générations) ;
- Cité de l'opinion, de la réputation (concerne la biodiversité universellement appréciée, les espèces emblématiques) ;
- Cité marchande (éco-labels, molécules intéressantes à commercialiser) ;
- Cité industrielle (services rendus par les écosystèmes) ;

- Cité civique (la biodiversité a un intérêt commun à être conservée pour les générations futures).

Bruno Latour propose en 1995 la Cité de l'écologie d'introduire de nouveaux acteurs et leurs représentants. La composante écologique ne serait plus reconnue comme un moyen mais comme une fin.

La seconde question à se poser est de savoir qui décide de fixer des objectifs ?

Aux vues de la diversité des modes de pilotages et des dispositifs, les décisions reviennent sans doute mieux à l'ensemble des acteurs plutôt qu'à la puissance publique.

La troisième question à se poser est de savoir quels objectifs fixer ?

Par exemple il est question de stopper la perte de biodiversité en 2010.

Les sous objectifs sont les suivants :

- Maintenir la diversité génétique, celle des espèces ;
- Maintenir la diversité des habitats des modes d'usage des sols ;
- Maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes ;

La dimension de l'habitat reste importante.

Enfin, la dernière question à se poser est de savoir quelles stratégies fixer ?

Toute stratégie s'attache d'abord à distinguer d'un environnement, un propre. C'est à dire le lieu du pouvoir et du vouloir propre.

Cette définition est assez contradictoire avec la notion de biodiversité :

- Diffuse sur l'ensemble du territoire, variée dans ses formes ;
- Enchevêtrée dans de nombreuses relations ;
- L'affaire, à un moment ou à un autre, de chacun des acteurs ;
- Modernité comme partie du problème.

Au final la question est de savoir qui est en position de stratège ?...

➤ **Stratégie nationale**

La stratégie nationale peut paraître cohérente mais ne semble pas vraiment être une stratégie. En effet, il s'agit plus d'une stratégie de mobilisation des hommes et des connaissances plus que d'une stratégie de maintien de la biodiversité.

- Mobilisation les acteurs, les associer à la mise en œuvre de la stratégie ;
- Reconnaissance du vivant à sa juste valeur : utilité, comptabilisation des aménités et des dommages ;
- Amélioration de la prise en compte par les politiques publiques :
 - 1) Politiques sectorielles ;
 - 2) Politiques territoriales ;
 - 3) Développement de la connaissance scientifique et l'observation :
 - a) SINP ;
 - b) Indicateurs de suivi-évaluation ;
 - c) Recherche appliquée.

➤ Quelques questions subsistent...

- Dans la politique pour la biodiversité il peut s'agir de cibler les actions sur les espèces ou les habitats. Quand mettre l'accent sur les uns ou les autres ?
- Est-il plus efficace de partir du local dans la détermination des objectifs et des modalités de maintien de la biodiversité?
- Faut-il prendre en compte l'ensemble de l'espace ou se focaliser sur des zones de conservation?
- Comment combiner :
 - 1) Réserves, sites naturelles ;
 - 2) Trames corridors ;
 - 3) Réseaux ZPS ZSC ;
 - 4) MAE ;
 - 5) Agriculture biologique.
- Doit-on élaborer une stratégie ou de simples orientations ?

Questions du public

➤ **Qu'en est-il en milieu marin ? Est-ce qu'il s'agit de la même dynamique historique ?**

Il semble que la préservation de la biodiversité en milieu marin s'est fait plus tardivement. Aujourd'hui un cinquième des réserves terrestres ont une partie maritime.

➤ **Faut-il s'orienter plutôt vers la gestion des habitats et des écosystèmes ?**

C'est une bonne façon d'aborder le problème, mais ce n'est pas toujours possible. En effet, quel fonctionnement de référence faut-il considérer ? Le fonctionnement passé n'est pas forcément équivalent à l'actuel. On peut reprendre l'exemple de Bruno Latour qui explique que certaines rivières ont été plus ou moins « envahies » par le milieu agricole et ont été dégradées. Il précise que les rivières doivent rester dans un bon fonctionnement, car il considère les rivières comme une fin en soi et non comme un moyen.

➤ **Il s'agit souvent d'une approche ponctuelle ou linéaire de la protection. On parle rarement de la zone d'influence. Même sur une petite échelle, il faut prendre en compte la zone d'influence, par exemple dans le cas d'une rivière, que se passe-t-il en amont ?**

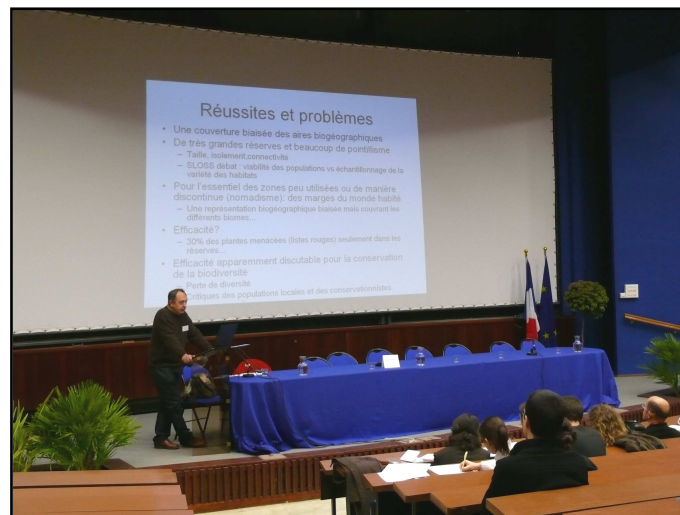
Vers 1960, les gestionnaires de la biodiversité n'avaient pas de légitimité pour intervenir sur l'ensemble du territoire, donc la politique pour la biodiversité a concerné des zones ponctuelles. Aujourd'hui, toute stratégie nécessite un lieu où on définit un vouloir et un pouvoir. L'ensemble de l'espace doit être pris en compte par ce qui se fait dans plusieurs petits espaces. Le processus de concertation est très lourd. Il s'agit donc d'une bonne démarche, mais est-elle toujours possible ?

➤ **Il y a une confusion d'initiatives, d'outils, mais on remarque un déficit d'évaluation et de recherche. Quelles sont vos propositions ?**

La Recherche est actuellement et durablement dans l'incapacité d'intervenir sur la biodiversité, car les compétences sont absentes. Il faudrait assurer une fonction entre connaisseurs de terrain et chercheurs, avec une réflexion théorique, car la recherche s'éloigne des problèmes réels et concrets. Il faudrait penser à une liaison association-recherche. Créer une organisation de recherche appliquée et reconnue est nécessaire en France.

➤ **Vous n'avez pas parlé des réserves de biosphère, pourquoi ?**

Les réserves de biosphère n'apporte rien de nouveau. En effet, elles ne rajoutent qu'un label aux réserves déjà existantes. Cela apporte donc seulement au niveau de la vision du territoire, pas au niveau de la préservation de la Nature. Seule la réserve de biosphère du Mont Ventoux a été créée en France sans réserve préalablement existante.



Amphithéâtre Dumontet pendant la conférence d'introduction

Table ronde 1

Quelle place prend la biodiversité dans la politique publique ?

Animateur : **Jean-Michel Salles**, Chargé de recherche, CNRS, UMR LAMETA, Montpellier.

Intervenants :

Alain Pibot, Chargé de mission Mer et Littoral, DIREN-LR, Montpellier ;

Jean-Louis Roumégas, Adjoint Vert au maire de Montpellier, Président du groupe des élus Verts, Montpellier ;

Claudine Loste, Chef du service Espaces Naturels Biodiversité, chargée de projet Patrimoine Naturel Région Languedoc Roussillon Direction de l'Environnement, Conseil Régional Montpellier.

Introduction par Jean-Michel Salles, Chargé de recherche, CNRS, UMR LAMETA, Montpellier, animateur de la table ronde :

La notion de biodiversité est concernée par toutes les politiques publiques. Il apparaît difficile de mettre en place une stratégie pour la biodiversité puisque la politique de biodiversité touche de vastes domaines (agriculture, aménagement...). En effet, il s'agit d'un emboîtement de niveaux du local à l'international avec des acteurs différents. Il existe donc au final plusieurs biodiversités concernées par plusieurs politiques publiques.

➤ Diren – LR – M. Alain Pibot

La biodiversité, est-elle une contrainte pour la politique publique ? La réponse à cette question dépend des usages et des acteurs de la biodiversité. Elle apparaît comme contrainte pour certains usages et devient ainsi un frein ; mais elle peut être une forte opportunité. Par exemple, c'est un atout essentiel pour la survie des zones côtières (en Polynésie, le corail et les mangroves sont un atout pour une protection efficace contre les tsunamis).

Aujourd'hui, une prise de conscience existe quant à l'intérêt de la biodiversité, à un engagement pour sa protection et à une mise en place d'outils pour sa gestion. Cependant, le comportement classique reste de vigueur avec une opposition systématique de l'homme et de la nature. Ainsi, l'application d'une politique en faveur de la biodiversité présente des limites :

- Blocage des élus : craintes vis-à-vis de la population de la protection par rapport aux activités humaines ;
- Limites institutionnelles : effets à long terme, politiciens pensent en terme de mandats de quelques années.

Certaines politiques de biodiversité sont efficaces (exemple : Natura 2000). La concertation et la contractualisation sont des pistes intéressantes. Il est en effet préférable de ne pas imposer une politique mais négocier avec les acteurs locaux. Au final c'est le peuple qui gère et qui décide par l'expression de sa voix par l'élection de ses représentants.

Cependant tant que le confort passera avant la protection de la biodiversité, les politiques n'avanceront pas (changement de pratique nécessaire). La volonté d'action doit venir du peuple et exprimer sa responsabilité collective.

➤ **Conseil régional Languedoc Roussillon** – *Mme Claudine Loste*

Les régions n'ont pas de compétences directes sur l'environnement mais ont des outils : parcs naturels régionaux (PNR) et réserves naturelles régionales. Les PNR sont avant tout des outils du développement durable du territoire. Les régions sont utilisées pour conduire la politique en matière d'environnement. L'approche moderne de la gestion de la biodiversité va se jouer au niveau de l'aménagement du territoire. La région intervient également pour soutenir l'agriculture et la pêche en essayant d'orienter les politiques qui maintiennent la biodiversité.

La région apparaît comme un échelon pertinent d'un point de vue biogéographique et d'un point de vue stratégique (en lien direct avec l'Etat et l'Europe et en lien avec l'échelle opérationnelle : agglomération, commune...). Elle va permettre une mise en cohérence de l'action publique avec un rôle de mutualisation des expériences et des moyens.

Les outils de la région sont efficaces et traditionnels (protection forte ou développement durable) :

- Schéma régional d'aménagement du territoire (outil de planification pour l'aménagement du territoire, gestion de la biodiversité inclus dans ce schéma) ;
- Stratégie régionale de la biodiversité qui est actuellement en cours de validation. Il s'agit d'une démarche ambitieuse du Languedoc-Roussillon dont le but est d'inclure la notion de biodiversité dans toutes les politiques avec une approche intégrée et globale de la biodiversité.

Le Languedoc Roussillon est la région de France avec la plus grande croissance démographique. Il s'agit donc de concilier l'attractivité du territoire avec l'objectif du maintien de la biodiversité à l'échelle du territoire. Deux options stratégiques se présentent : préserver l'essentiel ce qui est de l'ordre de l'emblématique ou adopter une approche plus globale, avec une cohabitation plus pacifique entre la nature et la société humaine. Le Languedoc-Roussillon a choisi la deuxième option. Cette stratégie nécessite une réflexion sur ce qu'est la biodiversité, sur les enjeux et une prise de conscience de la population.

➤ **Adjoint Vert au maire de Montpellier** – *M. Jean-Louis Roumégas*

A Montpellier, la pression démographique constitue une menace extrême sur la biodiversité (12 000 habitants de plus chaque année). L'expansion urbaine est intense et anarchique et supérieure à la croissance démographique.

Pour gérer ce phénomène, le schéma de cohérence territorial SCOT (mise en place en 2002) est utile si ce dernier est bien mené. La priorité devrait être de préserver les espaces naturels et agricoles en gérant la croissance urbaine. Mais, il persiste des conflits entre ces perspectives et l'accueil de nouveaux habitants ou de nouvelles activités. L'orientation actuelle est de maintenir l'expansion urbaine dans la continuité de ce qui a été fait. Il convient d'accepter un autre type d'urbanisme.

Les priorités actuelles du SCOT sont :

- Préserver les coupures/ceintures vertes entre les communes : conflit, financièrement plus facile d'investir de nouveaux espaces que de réhabiliter des espaces existants ;
- Maintenir un réseau d'espaces verts de proximité pour le cadre de vie mais également pour la biodiversité.

En terme de biodiversité l'agglomération Montpelliéraine agit à plusieurs niveaux :

- Gestion écologique des espaces verts sans pesticides ;
- Sensibilisation des particuliers pour la gestion des jardins privés avec moins de pesticides.

En résumé, il existe une confrontation frontale sur de nombreux points ; il faut arriver à cohabiter. La demande doit venir des citoyens et cette demande ne doit faire que s'accroître.

Questions du public

➤ **Quelles sont les solutions préconisées pour limiter les impacts au niveau de l'agglomération ?**

J.L. Roumégas : Il faudrait arrêter le développement l'étalement urbain et une gestion en terme d'aménagement du territoire plus diversifié afin d'adoucir la pression (développement de plusieurs pôles avec des réseaux verts plutôt qu'une grande conurbation). Le citoyen doit être éduqué à l'environnement et développé des gestes individuels responsables.

➤ **Pourquoi ne prenez-vous pas plus exemple sur les entreprises (ISO 14 001) où tout le monde est impliqué ?**

C. Loste : La région est en Agenda 21 et finance les collectivités qui entament cette démarche en s'inscrivant dans la durée et dans une dynamique de sensibilisation des approches. Ici l'Agenda 21 des collectivités correspond à la norme ISO 14 001 des entreprises. Il est nécessaire d'intégrer dans la formation de l'ensemble des professionnels les questions de biodiversité en cours de réflexion. La compréhension de ce concept est le point de départ essentiel pour espérer des actions adaptées. L'éducation à l'environnement reste donc un des points clefs.

A. Pibot : La démarche ISO 14 001 constitue une démarche volontaire et personnelle de l'entreprise et semble en marge pour la protection de la biodiversité. Il existe des démarches plus contraignantes pour les entreprises comme la démarche ICPE qui oblige une véritable approche environnementale.

J.L. Roumégas : L'Agenda 21 dépend d'une volonté politique de haut niveau. Un agenda 21 est plus ou moins ambitieux et certains sont plus un outil de communication. Il doit y avoir une autorité directe qui le supporte et donc une volonté forte des citoyens pour avoir un véritable impact et poids sur les élus. Il est donc nécessaire de créer des concertations entre les agents de l'Etat.

➤ **Une politique contraignante avant la prise de conscience de l'opinion ne serait-elle pas efficace ?**

J.L. Roumégas : Les citoyens sont en avance par rapport aux politiques qui présentent un retard dans la prise en compte de ces questions. Mais les citoyens sont-ils prêts à accepter des politiques contraignantes ?

A. Pibot : La mise en place de toutes ces politiques et de tous ces outils est difficile face aux citoyens, alors que leur soutien est essentiel. Les deux problèmes majeures sont le partage des intérêts au niveau des citoyens et la pensée à long terme. Cependant les citoyens veulent clairement plus d'environnement dans les politiques. Les moyens et les outils pour mettre en

place ces politiques environnementales existent mais la difficulté réside dans un équilibre entre une cohérence et une adéquation ces deux aspects. Il est nécessaire de miser sur une forte communication et intervention des politiques et les contraintes fortes semblent indispensables.

C. Loste : Le problème de compréhension du concept et des enjeux persiste pour les élus comme pour les citoyens. Le concept de biodiversité reste appréhendé principalement par les naturalistes et les scientifiques, il n'y a pas assez de partage de l'information. Il est nécessaire sortir d'un débat d'experts avec des outils à la hauteur des enjeux pour une meilleure prise de conscience.

➤ **Quels éléments freinent les hommes politiques dans la mise en place de politiques environnementales (en partant du principe que les politiques sont en retard par rapport aux citoyens) ?**

J.L. Roumégas : Le seul couperet pour les hommes politiques est le vote, or les citoyens ont encore une vision à assez court terme et conservatrice. De plus, il y a un décalage de plusieurs années entre les attentes des citoyens et les politiques menées. Toutefois, les choses avancent, des améliorations sont en cours et les enjeux sont considérables. Le rôle des hommes politiques est aussi de tirer la sonnette d'alarme.

A. Pibot : Le rôle des citoyens ne se limite pas au vote. Les citoyens peuvent aussi s'exprimer au travers du monde associatif et des ONG qui constituent un poids considérable et non négligeable dans les décisions prises par les politiques.



Amphithéâtre Dumontet pendant la table ronde n°1

Table ronde 2

L'Europe et la biodiversité

Animateur : **Raphaël Mathevet**, chercheur, département dynamique des systèmes écologiques, CEFE, Montpellier.

Intervenants :

Daniel Crépin, Conservatoire des espaces naturels, Montpellier ;

Marc Cheylan, Vice-président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, CEFE, Montpellier ;

Nathalie Lamande, Chef de projet Natura 2000, DIREN-LR, Montpellier ;

Marie Romani, LIFE lagunes, CEN-LR, Montpellier.

Introduction par Raphaël Mathevet, chercheur, département dynamique des systèmes écologiques, CEFE, Montpellier animateur de la table ronde :

Au niveau international, les enjeux environnementaux et leurs considérations ont subi une importante évolution. La déprise agricole, l'évolution de la patrimonialité, l'eupérisation, la territorialisation des politiques environnementales, les approches décentralisées (convention d'Aarhus) en sont des exemples forts. Dans cette dynamique de changements et d'actions, la stratégie européenne pour le développement durable, adoptée par le Conseil européen de Göteborg en 2001, fixe l'objectif de mettre fin à l'érosion de la biodiversité d'ici à 2010.

Au niveau local, un effort est porté sur les inventaires du patrimoine naturel et sur la planification de programmes d'action. Mais de nombreux problèmes subsistent :

- Multiplicité des acteurs ;
- Multiplication et complexification des outils et mesures réglementaires ;
- Faiblesse de la police de l'environnement ;
- Incertitude de la stratégie participative ;
- Difficulté d'accès aux connaissances.

De même Natura 2000, étant un dispositif intégrateur, soulève plusieurs interrogations :

- Comment se partage les responsabilités au niveau de l'Europe, de l'Etat et des collectivités ?
- Comment est défini et s'établit le partenariat entre les états de l'union et l'Europe ?
- Comment se concrétise cet outil au sein des collectivités territoriales ?

➤ **Le rôle du Conservatoire des espaces naturel du Languedoc Roussillon et ses relations avec l'Europe** – *M. Daniel Crépin*

Le conservatoire des espaces naturels (CEN) est né dans les années 1980. Il a pour fonction de faire l'acquisition foncière d'espaces naturels afin de les protéger. Une centaine de milliers d'hectares a ainsi été achetée par le CEN dans la région. Ses autres missions sont :

- le développement des connaissances sur les milieux qu'il protège (inventaires, centralisation des données existantes, animations...);
- la participation à la mise en place du réseau Natura 2000 ;
- l'hébergement du pôle relais lagune ;
- la coordination des différents espaces protégés de la région.

Le CEN possède une forte capacité de montages de projets. Il bénéficie de fonds européens pour développer des programmes (LIFE/LIFE +) et un bon nombre de ses actions, notamment celles concernant les mesures agri-environnementales, sont cofinancées par l'Europe, l'état et la région. Parmi les sources de financement, on peut citer le fond social européen dont fait partie le FEADER (Fond Européen Agricole pour de Développement Rural). Les associations conservent néanmoins un statut précaire et un gros travail d'animation est nécessaire pour faire passer les projets. Aujourd'hui, la politique française découle directement de la pression européenne et on assiste à un fort désengagement de l'état.

➤ **Le pôle relais lagune** – *Mme Marie Romanie*

Le pôle relais lagune est un réseau de gestionnaires des milieux lagunaires en méditerranée. Ce dernier est issu d'une politique innovante de l'état et n'est pas financé par l'Europe. Il complète les différents relais « zones humides » qui se sont constitués sur le territoire national. Ces derniers ont pu voir le jour suite aux engagements pris lors de la signature de la convention RAMSAR (1996) et ont surtout une vocation de recherche. Leur avenir reste cependant incertain aux vues du faible engagement de l'Europe vis-à-vis des zones humides (non renouvellement du plan européen « zones humides »).

Afin de relancer la protection des lagunes, il a été décidé de s'appuyer sur l'outil financier LIFE qui soutient les projets pilotes. Le projet Life Lagune porte ainsi des actions démonstratives de sensibilisation, d'éducation à l'environnement, de formation des décideurs et des professionnels, de communication et de diffusion des résultats de recherche. Cofinancé entre autres par la Diren et l'agence de l'eau, il rassemble plusieurs partenaires dont un syndicat mixte et est prévu pour une durée de 4 ans. Ce projet se heurte cependant à des problèmes de délais et aux difficultés de maintien d'une dynamique locale.

➤ **Les difficultés rencontrées dans le montage de projets européens sur le territoire national** – *M. Marc Cheylan, M. Raphaël Mathevet, Mme Nathalie Lamande, M. Daniel Crépin*

Les chercheurs peuvent être initiateurs de projets de conservation (Life vipère d'Orsini), mais pour que les projets soient fonctionnels, il faut un porteur de projet solide et une cohésion des participants du début à la fin. On doit également faire face à un problème de professionnalisation des spécialistes de l'environnement par rapport au montage des projets européens. Enfin un projet à plus de poids si il est soutenu par des élus que par des chercheurs.

La France accuse un net retard par rapport à d'autres pays d'Europe. 25 ans se sont ainsi écoulés entre les premières directives européennes et la désignation des premières ZPS.

D'autres pays, comme l'Espagne n'ont pas adopté la même stratégie et ont su très vite utiliser les financements de l'Europe. En effet, l'Espagne et la Grèce ont adopté une « logique de guichet », mais celle-ci a entraîné des effets pervers. En France, les gestionnaires se sont heurtés à la réticence et à la méfiance des français vis à vis des directives européennes. Les propositions de sites n'ont pas pu facilement voir le jour et certaines se sont faites « dans la douleur ».

La région Languedoc Roussillon est la première au niveau de sa superficie classée en Natura 2000 (32 % de son territoire). Il perdure cependant un flou par rapport à la mise en place du réseau qui souffre d'un manque de réglementation et d'une complexité des montages de projets. Il existe également un problème de lisibilité des outils associés. La transposition des directives n'a pas été faite correctement et a instauré un flou auprès des particuliers et des collectivités. Il a manqué de moyens humains et financiers au moment du lancement de Natura 2000 en France. Maintenant, Natura 2000 se fait plus facilement accepter. Les agriculteurs par exemple ont compris que ce programme pouvait leur apporter une aide. La loi DTR (Développement des Territoire Ruraux), en autorisant les collectivités territoriales à piloter les projets, leur a redonné une légitimité dans la gestion de leur territoire. Cette loi représente un espoir important car elle permet aux collectivités locales de prendre le relais.

Questions du public

➤ **Pourquoi le projet Life ne propose-t-il pas un rapprochement avec le monde de la recherche et un partenariat avec l'université ?**

M. Romanie : Les « Life » ne financent pas la recherche. Sur les sites Natura 2000, l'objectif n'est pas de faire avancer la recherche mais plutôt de renforcer les expérimentations de gestion et de conservation des milieux. La recherche pourrait cependant aider à la mise en place de protocoles. De plus, même si ces financements permettaient de financer la recherche, les délais resteraient trop courts. Il existe cependant des financements spécifiques pour la recherche comme l'EID (Entente Interdépartementale pour la Démoustication) qui a servi pour la démoustication en Camargue.

➤ **Qu'en est-il du développement de Natura 2000 en mer ?**

N. Lamande : Des sites vont être proposés jusqu'à juin 2008. Leur étendue n'a pas encore été bien déterminée. On ne sait pas s'ils dépasseront les eaux territoriales. Leurs limites posent des problèmes en matière de juridiction. Qui pourra faire exercer la législation ? Comment sera surmonté les problèmes liés au partage des territoires internationaux ? Nombre de ces questions n'ont pas encore été tranchées.

➤ **Qu'en est-il de la problématique des espèces envahissantes, notamment en milieu agricole ?**

N. Lamande : La Diren est bien consciente des menaces liées aux espèces envahissantes et des moyens de luttés sont mis en place. Cependant, l'organisation ne se fait pas au niveau national et peu de moyens sont mis en place. De plus, la lutte contre les espèces envahissantes ne fait pas l'objet d'actions au niveau européen. Au Conservatoire botanique de Porquerolles, une personne travaille à la communication sur cette problématique. Les moyens de contrôle

sur les espèces envahissantes sont faibles et le levier d'action se situe surtout dans l'éducation des horticulteurs pour éviter qu'ils ne replantent ces espèces.

M. Romanie : Il existe des contrats Natura 2000 portant sur les espèces envahissantes. Cependant, ils ne sont pas forcément adaptés car la résolution du problème implique l'adhésion de tous les propriétaires. Afin de travailler à grande échelle, une solution pourrait être de s'appuyer sur un Life centré sur cette problématique.

➤ **Quelle est la politique européenne dans les DOM TOM ?**

M. Romanie : Il n'existe pas de site Natura 2000 dans les TOM car il n'existe pas de liste d'espèces. Le gouvernement a demandé qu'il n'y ait pas d'ouverture du débat. Un autre outil que Natura 2000 va cependant être mis en place dans ces territoires. Il existe en effet un comité opérationnel né du Grenelle lié aux problématiques de la mer. Des réflexions sont menées sur la mise en place d'aires marines protégées (cf. colloque sur les aires marines protégées à Boulogne il y a un mois). Un des principaux obstacles est qu'une protection internationale implique des décisions internationales (cf. congrès international de Barcelone).



Amphithéâtre Dumontet pendant la table ronde n°2

Table ronde 3

Le Grenelle de l'environnement

Animateur : **John Thompson**, chercheur, responsable du département dynamiques des systèmes écologiques, CEFÉ, Montpellier ;

Intervenants :

François Letourneux, Président du Comité Français de l'UICN équipe France, Paris ;

Henri-Pierre Roche, Directeur LPO Aude - LPO Hérault ;

Guy Kastler, Réseau Semences Paysannes, Montpellier.

Introduction par John Thompson, chercheur, département dynamique des systèmes écologiques, CEFÉ, Montpellier animateur de la table ronde :

La réflexion de la mise en place d'un « Grenelle de l'environnement » commença lors de la campagne présidentielle pour débiter concrètement le 15 juillet, avant de se terminer le 30 septembre 2007.

Une première étape consista en l'élaboration de propositions d'actions au sein de six groupes de travail réunis autour des thématiques suivantes : changement climatique et énergie, biodiversité et ressources naturelles, environnement et santé, production et consommation durable, démocratie écologique et développement écologique favorable à l'emploi et à la compétitivité. Chaque groupe était composé de 40 membres était présidé par des personnalités indépendantes. Une des difficultés pendant la création des groupes a été la représentativité des « acteurs de l'environnement » liée au choix des participants. Dans les faits peu d'élus et de députés furent conviés. Les groupes abordèrent tous de manière générale le problème de l'érosion de la biodiversité mais avec des enjeux différents. Il est à noter que l'agriculture a tenu un rôle très important dans les discussions L'agriculture tint un rôle très important dans les discussions.

La seconde étape du Grenelle fut de recueillir l'avis de divers publics sur les propositions d'action issues des groupes de travail. Quatre consultations se sont déroulées entre le 28 septembre et le 19 octobre 2007. Puis, des plans d'action sont envisagés par les participants des groupes : ce fut l'étape de la « négociation » qui eu lieu pendant trois journées de travail, fin octobre 2007, en présence des cinq collèges de membres (composés de collectivités territoriales, Etat, ONG, employeurs et salariés). Des propositions et des consultations régionales furent mises en place et ont eu pour but de répondre aux propositions nationales, mais aussi pour présenter les problèmes régionaux. Enfin, la phase opérationnelle fut prévue pour la fin de l'année 2007.

➤ **Comité français de l'UICN** – M. François Letourneux

L'idée de Grenelle de l'environnement germa pendant la campagne présidentielle en mars 2007, par l'intermédiaire de M. Hulot, de sa fondation et par la rédaction du pacte écologique. Ce dernier fut ensuite soumis aux candidats à l'élection présidentielle française.

En tant que candidat, M. Sarkozy signa ce pacte écologique s'engageant alors à mettre place des actions concrètes proposées par le pacte. La mise en place du Grenelle de l'environnement faisait partie des engagements pris par M. Sarkozy.

La réflexion du grenelle s'organisa au départ autour de trois groupes de travail : changement climatique et énergie, biodiversité et ressources naturelles, environnement et santé. Le problème de l'intégration de l'ensemble des thèmes de réflexion dans ces trois groupes se posa rapidement d'où la nécessité d'en rajouter trois autres: production et consommation durable, démocratie écologique et développement écologique. La finalité des réflexions menées se fit donc au sein des six groupes de travail énoncés ci-dessus.

Certains groupes connurent des relations de conflit durant les discussions. Le groupe « biodiversité et ressources » lui a été le plus consensuel : les participants ont pris le temps de s'écouter durant huit journées de travail pour arriver à un consensus à 90 %. Cependant la chasse n'était pas représentée dans ce groupe et ce afin d'éviter toutes sortes de conflits. De même des représentant du domaine marin et l'outre mer furent aussi peu représentés mais des propositions de gestion furent tout de même proposées, avec la mise en place des Aires Marines Protégées. Enfin, le Comité français de l'UICN présenta au groupe une liste de 131 espèces en danger critique d'extinction, extraites de la Liste Rouge Mondiale des espèces menacées, pour lesquelles la France a une responsabilité de sauvegarde.

Face à l'importance des sujets en relation avec la thématique du monde agricole, le groupe spécial « production et consommation durable » fut créé pour traiter ces sujets. La création de ce groupe permettant à des groupes de représentants minoritaires du monde agricole de participer. Dans le cas contraire il était craint que seule la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) fut représentante. Une des conclusions du groupe tend à présenter l'agriculture biologique comme une solution alternative plutôt qu'une solution raisonnée de production alimentaire. Le groupe préconisa de poursuivre la réflexion sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) et d'accroître les connaissances à ce sujet afin de prendre une décision appropriée. Concernant les pesticides, une proposition de réduction de moitié des volumes de pesticides en volume fut déposée par le groupe de réflexion.

L'idée de la création d'une trame verte, développée durant le grenelle, ne date pas d'hier. Cette dernière mesure était en effet déjà présente dans les schémas régionaux d'aménagement du territoire. Ce constat est identique pour certaines idées du grenelle laissant à penser que ce dernier dégagait des stratégies régionales plutôt que nationales.

➤ **Réseau Semences Paysannes** – *M. Guy Kastler*

Un problème de lobbying puissant existe dans le domaine de l'agriculture avec la FNSEA et le Ministère de l'Agriculture. Cependant des relations nouvelles se mettent en place avec l'arrivée des collectivités territoriales en plus du gouvernement.

Il est à noter qu'un expert Européen était inclut dans le groupe de réflexion OGM pour donner un avis plus global au sujet de leur utilisation. Suite aux réflexions un constat émis par M. Borloo souligna que la dissémination des OGM n'était pas contrôlable. Ce constat conduisit le gouvernement à mettre en place une clause de sauvegarde concernant la vente, l'utilisation et la production des OGM alors que M. Sarkozy optait pour une simple suspension. Il existe donc toujours un problème de fond avec les OGM. A l'heure du colloque, la prise de décision concernant les OGM était suspendue dans l'attente de nouvelles expertises et propositions d'actions.

Le groupe « production et consommation durable » aborda également la thématique liée à la biodiversité agricole que le groupe « biodiversité et ressources naturelles » avait rejeté. La biodiversité française est fortement liée à l'agriculture due aux modifications qu'elle inflige aux écosystèmes. Le terme biodiversité est difficilement utilisable dans ce cas. Le terme de « biodiversité introduite » ou de « biodiversité agricole » sont préférés dans ce cas. Cette diversité agricole n'est pas issue de manipulation génétique mais réside dans la diversité des espèces autour des parcelles agricoles. Cette biodiversité agricole n'est pas prise en compte dans la stratégie nationale alors qu'elle mériterait d'être considérée et sauvegardée au même titre que la biodiversité biologique au sens général du terme.

➤ **LPO** – *M. Henri Pierre Roche*

Le Grenelle eu un très large impact médiatique au cours duquel les problèmes de représentativité, même au niveau des ONG, ont été mis en avant. Le Grenelle a probablement contribué à augmenter les clivages entre les ONG.

Un des points positifs de cette démarche est l'établissement d'un calendrier et d'un rythme, phénomène nouveau dans ce type de démarche. Suite aux discussions, des progrès sont notables dans les orientations et les propositions, comme par exemple l'objectif de diminuer la perte de la biodiversité d'ici 2010 et de mettre en place une gestion durable des sols pour lutter contre son artificialisation.

Les points négatifs sont le manque de moyens humains et une mauvaise connaissance des espèces qui sont sujettes à un programme de conservation. Par exemple, alors que des fonds sont obtenus pour protéger l'Aigle de Bonelli, l'écologie de cette espèce est encore peu connue. De manière générale il en est de même pour de nombreuses espèces, l'amélioration des connaissances scientifiques reste un enjeu considérable et indispensable pour une meilleure lutte contre la perte de biodiversité.

Questions du public

➤ **Quelle était la représentativité des chercheurs au sein des groupes de réflexion ?**

John Thompson : Les chercheurs étaient plutôt absents des groupes de réflexion au cours du grenelle. Cette situation était paradoxale car de nombreuses études sur le thème de la biodiversité sont menées par les chercheurs.

Guy Kastler : Là encore, les lobbys agricoles étaient sûrement à l'origine de l'éloignement de la Recherche du moins pour les questions relatives à l'agriculture.

➤ **Quelle est la place du Contrat territorial d'exploitation (CTE) dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité?**

Guy Kastler : Les CTE sont un bon dispositif pour lutter contre l'érosion de la biodiversité mais leur fonctionnement est « saboté ». Les résultats sont peu concluants par rapport aux investissements qui sont fait pour leur mise en place et leur maintien.

➤ **Et qu'en est-il des mesures agricoles environnementales (MAE) ?**

Guy Kastler : Le lobby agricole ne veut pas des MAE considérant que c'est une perte d'argent. Il ne veut pas en discuter avec les lobbyistes de la protection de l'environnement.

L'argument mis en avant est que l'agriculture biologique n'est pas financée contrairement aux MAE qui ne sont pas considérés comme un investissement écologique en soi.

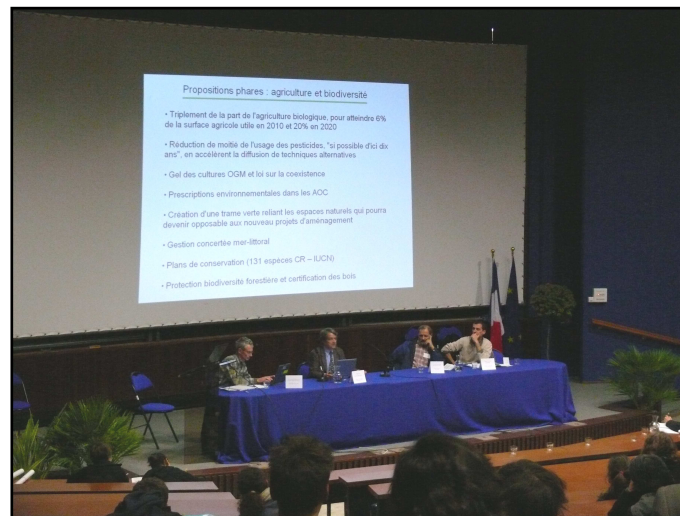
➤ **Le problème de la biodiversité est-il banalisé ? Quelle est la logique et la perception du grenelle régional ?**

Guy Kastler : Il est vrai que l'on a tendance à banaliser l'environnement et le problème de la biodiversité ces dernières années. L'instrumentalisation pour faire marcher les investissements pose cependant un réel problème.

Les groupes de réflexion régionaux n'étaient probablement que des mises en scène alors que les grandes orientations nationales étaient déjà dessinées.

En conclusion, le grenelle est parti d'une dynamique intéressante qui a pu aboutir sur cette manifestation régionale comme nationale. Cependant il est nécessaire de suivre l'avancement du travail avec attention car les orientations dégagées ne sont que des propositions. Le problème majeur pour une application des décisions est lié à un manque de coordination des acteurs mais aussi des actions sur le territoire.

François Letourneux : Il existe une mise en retrait des enjeux prioritaires. Il faut absolument que le Grenelle fasse l'objet d'un suivi et d'une évaluation en étant vigilant sur l'application des mesures. Alors qu'un comité de suivi devait être créé, rien n'a été fait mis en place à ce jour.



Amphithéâtre Dumontet pendant la table ronde n°3

Remerciements

L'équipe organisatrice du colloque « Politique et biodiversité », composée d'Elodie, Nelly, Sara, Antoine, Guillaume, Hervé et Yoann, souhaite vivement remercier l'ensemble des responsables du master BGAE/IEGB, financeurs, partenaires, membres du comité de pilotage, intervenants et volontaires pour leur contribution, soutien, conseils, disponibilité et participation ayant permis à cette journée d'avoir lieu et d'atteindre les objectifs qui avaient été fixés.

De même nous souhaitons remercier les personnes du public qui sont venus assister à ce colloque, pour leur intérêt et leur participation ayant ainsi permis à cette journée d'être vivante et interactive.

Enfin nous sommes heureux à titre collectif d'avoir pu mettre en place cette journée. La préparation de ce colloque fut une expérience humaine faite de rencontres et d'échanges, comme une expérience de travail riche de réflexions et d'enseignements lors de sa préparation comme lors de la journée de colloque en elle même.

Encore un grand merci à tous,



Antoine Keruzoré

Elodie Calonnier

Sara Ripoll

Nelly Evin

Hervé Pelloux

Yoann Allanic

Guillaume Albar

Annexes

➤ Annexe 1 : affiche du colloque


Politique et biodiversité:

Quelles stratégies pour quels objectifs?

Jeudi 31 Janvier 2008 / 9h00-17h30


Entrée libre

Conférence
Tables-rondes
Expositions photos



Université de Montpellier II
UFR Sciences: Amphithéâtre Dumontet, Bâtiment 7

Web: <http://colloquesiegb.free.fr/politique-biodiversite>
Mail: colloque.politique_biodiversite@yahoo.fr



➤ Annexe 2 : programme du colloque

Les Objectifs de cette journée?

- **Sensibiliser** et Informer sur la politique pour la biodiversité à différentes échelles territoriales.
- **Interpeller** sur des thèmes parfois mal connus ou maîtrisés pour attiser l'esprit critique.
- **Débattre** au travers de tables rondes où public et intervenants interagissent entre eux.
- **Faire se rencontrer** des personnes d'origines, de formations ou de responsabilités variées offrant une diversité dans leurs expériences et témoignages



Notre site internet:
<http://colloquesiegb.free.fr/politique-biodiversite/>

Comité de pilotage:

Anne Gouyon, Ingénieur agronome, Docteur en Sciences économiques, associée et cofondatrice de BeCitizen
Arnaud Martin, Directeur du master BOAE, enseignant chercheur
Corinne Lepage, Présidente de Cap 21
Jean Louis Roumégas, Adjoint Vert au maire de Montpellier, Président du groupe des élus Verts
John Thompson, Cefe, responsable du département dynamiques des systèmes écologiques
Yves Pietrasanta, Vice-président Région : Languedoc-Roussillon

Equipe Organisatrice

Antoine Keruzoré, chef de projet
Elodie Calonnier, responsable trésorerie
Sara Ripoll, responsable trésorerie
Nelly Evin, responsable communication
Hervé Pelloux, responsable communication
Yoann Allanic, responsable intervenants
Guillaume Albar, responsable logistique



POLITIQUE ET BIODIVERSITÉ. QUELLES STRATÉGIES POUR QUELS OBJECTIFS?



**Jeudi
31 janvier 2008**

Université Montpellier 2
Sciences et techniques
Amphithéâtre Dumontet
(Bâtiment 7)

Contactez nous
colloques.politique_biodiversite@yahoo.fr

PROGRAMME

Pourquoi cette journée?

L'élection présidentielle, le pacte écologique de Nicolas Hulot et le grenelle de l'environnement ont mis la crise environnementale sur le devant de la scène. Parmi les sujets d'inquiétude: **l'érosion de la biodiversité.**

Alors que les actions de conservation et de protection des différentes formes de vie se concrétisent par des missions menées par les organismes de recherche ou de gestion, les grandes orientations et lignes de conduites sont façonnées par les instances politiques aux différentes échelles territoriales d'un Etat.

Agir de manière active pour lutter contre l'érosion de la biodiversité passe donc par une meilleure compréhension des **enjeux, objectifs, stratégies et obstacles** liés à la mise en place des politiques publiques.

09h00 Conférence plénière d'introduction

- *Historique de la politique pour la biodiversité en France et en Europe.*
- *Obstacles et limites des politiques menées jusqu'à aujourd'hui*

M. Jacques Lepart
Chercheur, Cefe, Montpellier

10h30 Pause Café

11h00 Quelle place pour la biodiversité dans la politique publique?

- *Perception et intégration de la biodiversité dans les politiques publiques*
- *Exemple local en Languedoc Roussillon*

M. Alain Pibot
Chargé de mission Mer et Littoral, DIREN LR
M. Jean-Louis Roumégas
Adjoint Vert au maire de Montpellier
Mme Claudine Looste
Chef du service Espaces Naturels Biodiversité du Conseil régional de Montpellier

Table ronde animée par **M. Jean Michel Salles**
Chercheur, CNRS, UMR.LAMETA Montpellier

14h00 L'Europe et la Biodiversité

- *Les grandes stratégies et orientations européennes pour la biodiversité.*
- *Natura 2000: stratégie réglementaire ou contractuelle?*

M. Marc Cheylan
Vice-président, CSRPN
Mme Nathalie Lamande
Chef de projet Natura 2000, DIREN LR
M. Daniel Crépin
Administrateur, CEN LR, Montpellier
Mme Marie Romanie
Life Lagune, CEN LR, Montpellier
M. Alain Pibot
Chargé de mission Mer et Littoral, DIREN LR

Table ronde animée par **M. Raphael Mathevet**
Chercheur, Cefe, Montpellier

15h30 Pause café

16h00 Le Grenelle de l'Environnement

- *Présentation et discussion des propositions*
- *Perspectives et modalités d'application?*

M. Guy Kastler
Réseau Semences Paysannes
M. Henri-Pierre Roche
Directeur LPO Aude
M. François Letourneau
Président de l'UICN, équipe France, Paris

Table ronde animée par **M. John Thompson**
Chercheur, Cefe, Montpellier

12h30-14h00 Repas

17h30 Clôture de la journée